

CAPL DU 14/06/2012

**RECOURS DE NOTE INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES**

REPONSE DU DDFIP, président de la CAPL, suite aux deux déclarations liminaires des syndicats présents :

Selon notre Directeur, l'idée d'objectif est apparue pour pallier la subjectivité qu'il y avait en la matière, fortement décriée par tous, en mettant ainsi en place un critère objectif. C'est l'esprit qui compte dans l'élaboration de la notation, et l'on doit tenir compte de l'esprit d'équipe.

NOUS VOUS RENVOYONS A NOTRE DECLARATION LIMINAIRE QUI DEVELOPPE NOTRE POSITION EN LA MATIERE , AVEC L'EVOLUTION JURIDIQUE.

L'esprit c'est bien, MAIS LA VOLONTE DU LEGISLATEUR , dans ce domaine semble évidente, avec un individualisation et une contractualisation, peu compatible avec la notion d'équipe.

Notre Directeur a reconnu qu'il y aura toujours un contingentement s'agissant des majorations, pour des raisons budgétaires .

Il a aussi souligné que pour la première fois la FGP, a participé à une réunion d'harmonisation, sur la notation, pratique habituelle en FF

FO DGFIP a regretté que les majorations soient déjà actées au moment de l'entretien.

Le DDFIP, ne pense pas que les inspecteurs puissent être écoeurés un jour du système de notation , en s'appuyant sur le faible nombre d'appels.

Nous lui avons répondu, que tous les inspecteurs qui n'avaient pas fait appel de note, n'étaient pas tous satisfaits pour autant de leur notation.

Il y avait dans cette CAPL, 3 dossiers FF et aucun dossier FGP.

2 dossiers ont obtenu une majoration de + 0, 02

1 dossier a obtenu, la levée de la note d'alerte.

Vos représentants FO DGFIP 66 dans cette CAPL

Bernard MARTI siégeant en qualité de titulaire  
Soazig AUFFRET siégeant en qualité d'experte.